

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 FÉVRIER 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Décision modificative
n° 1 – Budget Ville 2012**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 février 2012
par voie d'affichages
notifiée
transmis en sous-préfecture
le 14 février 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 février 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
par intérim


François LANSIART

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille douze, le 9 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur FAVREAU
Madame GOMMIER à Madame NICOT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur AUDURIER
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Monsieur PERRAULT à Monsieur STUCKERT
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Secrétaire de séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 12 A 08

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET VILLE 2012

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Cette décision modificative concerne les inscriptions budgétaires liées à l'opération d'acquisition et de cession de l'immeuble situé 98 rue Léon Désoyer.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :

| | |
|--|-------------|
| Compte 024 – Produits des cessions d'immobilisations | 6 300 000 € |
|--|-------------|

Dépenses :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Compte 2115 – Terrains bâtis | 6 300 000 € |
|------------------------------|-------------|

Il n'y a pas d'inscription en section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette décision modificative n° 1 par chapitre.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

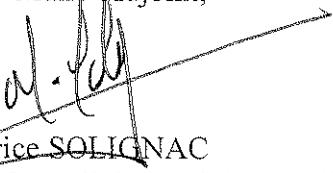
Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD s'abstenant, Madame FRYDMAN votant contre,

ADOPTE cette décision modificative n° 1 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines